

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le*****19062795*****29 AVR. 2019**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0414.697.665

Dénomination(en entier) : **AGRIFOR**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Chaussée de Waterloo, 1135 – 1180 Uccle

Objet de l'acte : Renouvellement de mandatsExtrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2019 :

L'Assemblée approuve le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- 1) La S.P.R.L. MANAGEMENT GESTION & SERVICES, en abrégé M.G.S., dont le siège social est établi à 1180 Uccle, chaussée de Waterloo, 1135, inscrite à la B.C.E. sous le n°0476.845.565, qui sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Gérald HIBERT, ici présent et acceptant expressément en sa qualité de gérant, pour compte de M.G.S., le mandat d'administrateur, et acceptant pour lui-même sa nomination en tant que représentant permanent de M.G.S. au sein de la société.
- 2) Monsieur HIBERT Gérald Pierre Jean, domicilié à 1180 Uccle, Drève Pittoresque, 99, ici présent et acceptant ;

Leur mandat est renouvelé pour une durée de 6 ans prenant cours ce jour.

Gérald Hibert
AdministrateurLa S.P.R.L. M.G.S.
AdministrateurExtrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 avril 2019 :

Réuni après l'assemblée générale, le conseil d'administration décide la nomination en qualité de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de :

- La S.P.R.L. MANAGEMENT GESTION & SERVICES, en abrégé M.G.S., dont le siège social est établi à 1180 Uccle, chaussée de Waterloo, 1135, inscrite à la B.C.E. sous le n°0476.845.565, qui sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Gérald HIBERT, ici présent et acceptant expressément en sa qualité de gérant, pour compte de M.G.S., le mandat de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué, et acceptant pour lui-même sa nomination en tant que représentant permanent de M.G.S. au sein de la société.

Elle exercera son mandat pour une durée de 6 ans prenant cours ce jour.

La S.P.R.L. M.G.S.
Administrateur-délégué